

LE MENSUEL de l'école Philippe-Labarre

Octobre 2013

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u> Journée pédagogique
<u>7</u>	<u>8</u>	<u>9</u>	<u>10</u> Cross-country régional (gr. 051 et 061)	<u>11</u> Remise de la première communication aux parents
<u>14</u> CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCE	<u>15</u> Troc de l'Halloween (15h30 à 18h) pour les élèves ayant des coupons seulement	<u>16</u>	<u>17</u>	<u>18</u> AM-Vaccination 4 ^e année PM-Spectacle à la maison de la culture (3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e année et gr. 050)
<u>21</u> Conseil d'établissement (18h45)	<u>22</u>  Caisse scolaire	<u>23</u>	<u>24</u> Journée de la photographie scolaire (pas de vêtements verts) 	<u>25</u>
<u>28</u>	<u>29</u>	<u>30</u>	<u>31</u> 	<u>1</u> Journée pédagogique

VALEUR ENTREPRENEURIALE DES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE

En octobre, nous continuons à travailler et valoriser la **MOTIVATION**. Elle se traduit principalement par la volonté de faire quelque chose. Nous vous invitons à féliciter votre enfant lorsqu'il fait des efforts en ce sens à la maison. Voici certains éléments qui peuvent démontrer la motivation des élèves :



- Je fais mes devoirs de mon mieux.
- J'ai une attitude positive.
- Je participe activement en classe.
- J'entre avec le sourire à l'école.
- J'arrive à l'école bien reposé.
- Je fais de mon mieux en tout temps.
- J'encourage les autres.
- Je pose des questions pertinentes.
- Je fais de bonnes propositions en classe.
- Je dis des mots gentils.
- Je manifeste mon enthousiasme.

À la fin du mois, nous féliciterons les élèves ayant le plus démontré leur motivation à l'école.

SITE WEB DE L'ÉCOLE



Nous vous invitons à visiter notre site web. Vous y retrouverez une multitude d'informations sur l'école et sur la Commission scolaire de Montréal. Vous pouvez également y consulter un calendrier dynamique des activités de l'école et Le Mensuel y est déposé chaque mois. Voici notre adresse : philippe-labarre.csdm.ca

LE MENSUEL de l'école Philippe-Labarre

TROC DE L'HALLOWEEN... ET DE NOËL

Devant le succès du troc de Noël de l'an dernier, nous avons décidé de répéter l'expérience cette année, et aussi le l'étendre à l'Halloween. Ainsi, il sera possible de faire le don de costumes ou d'accessoires de déguisement dont vous n'avez plus besoin et de recevoir en échange un coupon vous donnant le droit de venir voir si d'autres costumes ou accessoires pourraient faire à votre enfant. Naturellement, comme le TROC est une activité d'échange, seules les familles ayant fait des dons pourront bénéficier de cette opportunité. Vous recevrez cette semaine une lettre donnant tous les détails de l'activité.



FRAIS POUR LES SORTIES ET ACTIVITÉS SPÉCIALES



Comme il le fait chaque année, le conseil d'établissement a balisé les montants qui pourront être demandés aux parents pour les activités tout au long de l'année. Pour 2013-2014, un montant maximum de 60 \$ par enfant a été autorisé. Il s'agit du même montant que l'an dernier. Il couvre toutes les sorties ou activités spéciales, incluant la sortie de fin d'année.

Il est important de comprendre qu'il s'agit d'une limite et qu'il est fort probable que votre contribution totale soit moins élevée. Les contributions vous seront demandées à chaque activité afin de répartir les coûts tout au long de l'année. De plus, une campagne de financement sera organisée au printemps pour nous aider à faire diminuer ces coûts. Au 3^e cycle, il est possible qu'une sortie plus importante soit organisée, dans un tel cas, des moyens de financement seront proposés.

INSCRIPTIONS ET PORTES OUVERTES DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

Du 15 au 25 octobre, c'est la période d'inscriptions dans les écoles secondaires, mais c'est aussi l'occasion pour les familles d'aller visiter ces établissements. Sur le site web de la CSDM, vous trouverez les dates des journées portes ouvertes de toutes les écoles secondaires. Si vous souhaitez recevoir plus d'informations à ce sujet, voici les dates des journées portes ouvertes des trois écoles secondaires du quartier. Nous vous invitons également à visiter leur site web afin de connaître les différents programmes offerts dans chacune de ces écoles.



Académie Dunton : jeudi 10 octobre de 16h à 19h

Informations : academie-dunton.csdm.ca

École secondaire Édouard-Montpetit : dimanche 6 octobre de 13h à 16h

Informations : edouard-montpetit.csdm.ca

École secondaire Louise-Trichet (filles) : jeudi 24 octobre de 18h30 à 21h

Informations : louise-trichet.csdm.ca

LE MENSUEL de l'école Philippe-Labarre

DEMANDES DES PARENTS...

Chaque jour, de nombreux parents appellent au secrétariat ou s'y présentent pour faire des demandes spéciales (remettre un lunch ou des souliers oubliés à la maison, faire préparer des devoirs pour un élève absent, modifier des consignes de retour à la maison...). Bien que notre secrétaire soit d'une efficacité exemplaire, nous ne pouvons pas garantir que toutes ces demandes seront réalisées lorsqu'elles nous parviennent tardivement. Nous vous demandons donc votre collaboration à ce sujet.



Afin de se faciliter la tâche et s'assurer que le message se rende aux personnes concernées,

nous sollicitons votre collaboration afin que les demandes de préparation de devoirs pour des élèves absents ou les modifications de consignes de retour à la maison (retour à pied. En autobus, au service de garde, etc.) soient faites **en avant-midi**. Il va de soi que nous sommes conscients que des situations d'urgence peuvent survenir et que nous continuerons d'y collaborer le plus efficacement possible.



HALLOWEEN



leucan

Comme l'an passé, les familles seront invitées à participer à la campagne de tirelires « *Ma copine est malade* » de Leucan. Au courant du mois d'octobre, vous recevrez une feuille pour nous signaler votre intérêt à participer à cette campagne. Seules les familles qui retourneront le coupon-réponse recevront une tirelire.

FRAIS SCOLAIRES

Plusieurs parents n'ont pas encore acquitté les frais scolaires. Vous devez procéder au paiement le plus rapidement possible. Si vous voulez prendre une entente de paiement, il faut communiquer avec la direction.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES (4 octobre et 1^{er} novembre)

Journées pédagogiques, congé pour les élèves. Le service de garde est ouvert et accueille uniquement les enfants qui se sont inscrits pour ces journées.

Étant donné le nombre limité de places pour certaines activités ou sorties et la nécessité de planifier l'organisation de ces journées et le personnel nécessaire à l'avance, **il est essentiel de respecter les délais établis pour s'y inscrire.**

FRAIS DE SERVICE DE GARDE (SERVICE DE DÎNER)

Nous vous rappelons que tous les frais pour ces services doivent être payés à l'avance chaque mois (à moins d'une entente autre avec la technicienne). Un état de compte est envoyé à chaque début de mois et vous devez vous assurer que le compte est acquitté à temps. À défaut de payer dans des délais raisonnables, le droit aux services sera retiré à l'enfant.

LE MENSUEL de l'école Philippe-Labarre

PROJETS DE RÉCUPÉRATION À L'ÉCOLE

Alliant nos missions environnementales et entrepreneuriales, nous organisons à l'école la récupération de plusieurs articles. Depuis plusieurs années, nos élèves et certains organismes caritatifs profitent de ces collectes. Voici les articles que nous récupérons à l'école.

- Goupilles de canettes
- Attaches à pain
- Bouchons de liège
- Piles
- Cartouches d'encre (jet d'encre et laser)
- Canettes et bouteilles de plastique vides consignées



Si vous avez de ces articles à disposer, vous pouvez les envoyer à l'école par vos enfants ou venir les déposer au secrétariat.

BON MOIS!!!

L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE PHILIPPE-LABARRE



HALLOWEEN ET SANTÉ DENTAIRE

À l'Halloween, il est possible d'associer le plaisir, la magie, la fête avec de bonnes habitudes d'hygiène et de santé...!

Vos « petits monstres » d'un soir reviendront à la maison montrant fièrement leur énorme sac de friandises. En tant que parents, comment doit-on composer avec cette situation?

Une attitude très stricte donnerait aux sucreries l'attrait du « fruit défendu »; permettez à vos petits fantômes, vos petites sorcières d'Halloween de se sucrer le bec tout en suivant une consigne « ÉPOUSTOUFFLANTE »:

Brosser, brosser et encore brosser...!

Donc, après chaque repas et chaque collation, encouragez vos petits coureurs d'Halloween à brosser **SOUVENT, LONGTEMPS, PASSIONNÉMENT.**



Boooooo...! À tous les microbes déguisés et maquillés.


Équipe de santé dentaire



LE MENSUEL

de l'école Philippe-Labarre

Centre de santé et de services sociaux
de la Pointe-de-l'Île



Mot de l'infirmière

L'examen de la vue

Le rythme de vie dans laquelle nous vivons actuellement ne nous rend pas toujours la tâche facile, en tant que parents, dans l'accomplissement et le suivi de nos multiples obligations et responsabilités! N'ayant souvent pas toujours le choix, nous devons prioriser certaines d'entre elles, tout en en délaissant d'autres. **Par contre, savons-nous toujours prioriser au bon endroit?** En milieu scolaire, il n'est pas rare de constater que plusieurs enfants n'ont jamais eu ou n'auront jamais subi au moins **un examen de la vue** au cours de leur scolarisation! S'assurer de la santé visuelle de l'enfant est prioritaire, voici pourquoi :

- dès l'âge de 6 mois les yeux du bébé sont développés comme ceux de l'adulte, c'est-à-dire qu'ils voient normalement et apprécient les objets comme leurs parents
- leur système visuel est complet dès l'âge de 6 ans
- la vision lui permet d'acquérir plus de 80 % de ses connaissances

Mais quel est la différence y a-t-il entre la VUE et la VISION?

- **VUE** : la capacité de bien voir de près ou de loin
- **VISION** : le résultat de la capacité à interpréter et à comprendre les informations qui passent par les yeux.

Donc, un enfant peut avoir une excellente vue, mais quand même présenter un problème de vision pouvant ainsi nuire au développement de ses apprentissages.

Sachant ceci, il est important de consulter un spécialiste de la vue (optométriste, ophtalmologiste) afin de vous assurer qu'aucun problème n'est présent, ce **dès son plus jeune âge** et de préférence **à chaque année!** L'examen de la vue est **couvert à 100 % par la RAMQ** (Régie de l'Assurance Maladie du Québec) **jusqu'à l'âge de 17 ans.**

Les infirmières scolaires